

DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 2025/32

1.4 – Autres types de contrats

Approbation de l'offre de la société EMS INFORMATIQUE pour un abonnement annuel Educabox et filtrage site internet pour les postes informatiques des écoles de la Commune de Grans

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu la proposition DV243344 faite par la société EMS INFORMATIQUE et enregistrée en Mairie le 10 avril 2025, sous le n° GED 2025/1352,

Considérant la nécessité de s'abonner pour un an à une Educabox afin de protéger les sites internet des postes informatiques des écoles de la Commune de Grans à compter du 10 avril 2025,

Considérant que la société EMS INFORMATIQUE propose une offre économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1^{er} :

D'accepter la proposition de la société EMS INFORMATIQUE, sise 8 Ronde des Florins – ZAC des Cognets Sud – 13800 ISTRES, pour un montant de six cent cinquante-deux euros Hors Taxes (652 € HT), soit un montant de sept cent quatre-vingt-deux euros et quarante cents Toutes Taxes Comprises (782,40 € TTC).

Article 2 :

Le renouvellement de la licence prendra effet à la date de signature de la décision.

Article 3 :

La dépense sera imputée à l'article correspondant du budget primitif.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et le service informatique de la ville de GRANS sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au service commande publique et au service des finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04 91. 13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 10 avril 2025

Publié le 14/04/2025

Le Maire,

Philippe LEANDRI



Signé par : Philippe LEANDRI
Date : 10/04/2025
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES

8 Ronde des Florins
 Zac Des Cognets Sud
 13800 ISTRES
 N° Siret : 39522847100029
 N.A.F. : 4651Z
 N° intracommunautaire :FR08395228471

MAIRIE DE GRANS
 BOULEVARD VICTOR-JAUFFRET
 13450 GRANS

Téléphone : 04.42.411.336
 Télécopie : 04.42.55.75.03

Devis

Cher Client,

Nous avons bien reçu votre demande de devis et nous vous en remercions.
 Nous vous prions de trouver ci-dessous nos meilleures conditions.

DEVIS N°	DATE	REFERENCE	PAGE N°
DV243344	04/04/25		1

Référence	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Montant HT
P	RENEW AVEC RATTRAPAGE ANCIEN BOITIER Abonnement annuel aux Màj logicielle EducAbox P25 ou P20 L'abonnement de Mise a Jour Logicielle se terminera le : 27/06/2026	7.00	70.00	490,00 €
P	Module de Filtrage des URL Olfeo pour EducAbox P25/P20- Abo 1an L'abonnement pour le Filtrage des Sites se terminera le : 04/04/2026	1.00	162.00	162,00 €

Votre Interlocuteur : **Thibaut**
thibaut@emsinformatique.com

Total HT	652,00 €
Total TVA	130,40 €
Total TTC	782,40 €

La durée de validité de l'offre est de 2 semaines.

Le Maire, Philippe LEANDRI

Dûment habilité par décision n° 2025/32
 du 10/04/2025

Grans, le 14/04/2025



Conditions de règlement : 782,40 € 03/06/25
 Société Générale MARTIGUES : Code Banque : 30003 Code Guichet : 01245 Cpte : 00020562454 Clé : 74
 IBAN FR76 3000 3012 4500 0205 6245 474 - BIC SOGEFRPP